26 - Versements d'avances sur subventions aux associations inscrites au Volet Enfance du Contrat Enfance et Jeunesse - Conventions avec les associations

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le Contrat Enfance et Jeunesse conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville, signé pour une durée de quatre ans, est arrivé à échéance le 31 décembre 2014. Il définit et encadre les modalités d'intervention, de calcul et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Au titre du volet Enfance de ce contrat, bénéficient également de la PSEJ, les associations suivantes : l'Antenne Petite Enfance et La Maison Verte de Besançon.

La Ville de Besançon subventionne, avec la Caisse d'Allocations Familiales, le fonctionnement de la structure multi-accueil gérée par Antenne Petite Enfance et l'Espace Enfants de la Maison Verte de Besançon.

Dans l'attente de la signature du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 et afin de ne pas compromettre le fonctionnement de ces structures, la Ville souhaite verser des avances sur la subvention Ville et la PSEJ CAF due au titre de 2015.

Concernant la subvention de la Ville, les avances seront versées sous forme de 3 acomptes dont les montants représentent 50 %, 30 % et 20 % du montant des subventions versées au titre de l'année 2014, montants diminués de 17 000 € pour Antenne Petite Enfance et 3 000 € pour la Maison Verte.

Concernant la PSEJ CAF attribuée à Antenne Petite Enfance, les avances seront versées sous forme de trois acomptes dont les montants représentent 50 %, 30 % et 20 % du montant des subventions versées au titre de l'année 2014.

Concernant la PSEJ CAF attribuée à la Maison Verte, le montant est calculé sur la base du montant 2014 auquel sont impactés 2 éléments :

- la soustraction des 2 réfactions opérées par la CAF pour les exercices 2012 (1 424,43 €) et 2013 (2 136,63 €), réfactions non encore appliquées à ce jour du fait de la régularisation *a posteriori* sur bilan d'activités,
- la soustraction de la dernière réfaction connue (2 136,63 €), afin de déterminer une enveloppe prévisionnelle la plus actualisée et la moins susceptible de générer des indus.

Les avances seront versées sous forme de trois acomptes dont les montants représentent 50 %, 30 % et 20 % du montant prévisionnel de 7 597 €.

La répartition de ces montants est la suivante :

	ANTENNE PETITE ENFANCE	MAISON VERTE
	Structure Multi-Accueil	Espace Enfants
Imputations	65.64.6574.93013.44000	65.64.6574.93014.44000
Subvention Ville 2014	136 378	52 205
Contribution Ville	99 810	19 448
Compensation dégressivité par la Ville	36 568	32 757
Subvention Ville 2015	119 378	49 205
Contribution Ville	99 810	19 448
Acompte mars (50 %)	49 905	9 724
Acompte juin (30 %)	29 943	5 834
Acompte octobre (20 %)	19 962	3 890
Compensation dégressivité	19 568	29 757
Acompte mars (50 %)	9 784	14 879
Acompte juin (30 %)	5 870	8 927
Acompte octobre (20 %)	3 914	5 951
Subvention CAF 2014	62 443	13 295
Prévisionnel PSEJ 2015	62 443	7 597
Acompte mars (50 %)	31 222	3 799
Acompte juin (30 %)	18 733	2 279
Acompte octobre (20 %)	12 489	1 519
TOTAL avances 2015	181 821	56 802

Un ajustement de la contribution Ville de l'année 2014 en fonction des résultats d'activité des associations et ses modalités de calcul sont prévus par la délibération du 12 novembre 2012. Cette régularisation, en plus ou en moins, sera imputée sur l'acompte de juin 2015.

En cas d'accord, les sommes seront prélevées sur les lignes 65.64/6574.0093013 CS 44000 (Antenne Petite Enfance) et 65.64/6574.0093014 CS 44000 (Maison Verte).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement de ces avances sur subventions à l'Antenne Petite Enfance et la Maison Verte et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions pour l'année 2015.

- **«M. Philippe MOUGIN:** Evidemment nous allons voter pour ces avances de subventions à ces associations mais en marge je souhaiterais évoquer un sujet qui préoccupe les Bisontins. Le 27 janvier 2015, peu avant 19 h, une maman accompagne sa fillette à la Maison Verte rue Richebourg. Surprise! Déjà à cette heure-là 5 prostituées tapinent en très petite tenue avec les allers retours des clients. Cette dame et son enfant sont plutôt choqués de la vision et m'en font part au téléphone le soir même...
 - M. LE MAIRE: On peut le comprendre!
- *M. Philippe MOUGIN :* Tout à fait ! Il est vrai que la prostitution n'est pas interdite par la loi mais le racolage actif l'est par contre. Donc le 29 janvier 2015 j'aborde le sujet en Commission 4 et je regrette que M. GHEZALI ne soit pas là, il a d'autres missions...
 - M. LE MAIRE: Il est à la boxe!
- M. Philippe MOUGIN: ...pour toute réponse M. GHEZALI me dit: «vous avez voté contre la subvention pour l'Association Le Nid». Réponse assez loin du sujet qui préoccupe cette mère de famille, selon moi. Ceci m'amène à plusieurs réflexions. La réponse de M. GHEZALI était hors sujet puisque la subvention a bien été votée pour l'Association Le Nid, malgré le vote contre du Front National. Je regrette encore une fois que M. GHEZALI soit absent. La deuxième, la réponse ambiguë donnée laisse à penser que cette association serait chargée de surveiller ou non l'activité des prostituées, ce qui pour notre part est plutôt l'affaire des autorités publiques nationales et à défaut locales. On aurait pu a minima me répondre par exemple que le Maire allait en être informé ou qu'une patrouille de police municipale allait gérer la situation, j'aurais compris la chose de façon très intelligente.
 - M. LE MAIRE : Ce serait plutôt la police nationale d'ailleurs !
- *M. Philippe MOUGIN:* Oui tout à fait. Autre réflexion, voulait-on apporter réellement une solution à la situation? Bref, j'ai rapporté à cette maman la réponse qui m'avait été faite en commission, elle a été aussi étonnée que moi et le mot est faible. Pour conclure Monsieur le Maire, j'ai une question: avez-vous été informé réellement des faits et dans la négative que comptez-vous prendre comme mesure pour éviter les spectacles peu attirants pour les familles se rendant à la Maison Verte à l'avenir?
- M. LE MAIRE: Ecoutez, cela est revenu jusqu'à moi puisque M. GHEZALI est un bon Adjoint qui fait son travail et il y a des fonctionnaires dans toutes les commissions qui me font remonter les informations. Cela dit le problème de la prostitution est malheureusement beaucoup plus compliqué que cela. L'Association Le Nid ne surveille pas, comme vous dites, les prostituées, elle essaie de réinsérer les femmes qui sont sorties de cet enfer parce que c'est un véritable enfer, c'est la première chose. Deuxièmement il y a là une responsabilité de la police nationale de faire ce travail-là, ce n'est pas la mission de notre police municipale, j'aurai l'occasion d'y revenir, d'aller faire cela ou si elle le fait c'est en soutien, en appui mais après s'il y a besoin d'interpeller dans des conditions difficiles c'est à la police nationale de le faire. Je crois qu'il faut qu'il y ait une vraie prise de conscience au niveau de la nation parce que s'il y a des prostituées elles ont aussi des clients, il faut aussi peut-être quelque part que l'on fasse un peu d'éducation pour expliquer à toutes celles et à tous ceux qui sont clients que quand même ils ont une vision de la femme particulièrement dépassée. Donc le problème on le connaît, je l'ai déjà évoqué avec le Préfet. Ce que je peux faire c'est faire remonter l'information mais je l'ai déjà fait...
 - M. Philippe MOUGIN: Et dire qu'à 19 h c'est quand même un peu tôt.
 - M. LE MAIRE: Oui 19 h je reconnais que c'est un peu tôt.
 - M. Philippe MOUGIN: Quand on y va à 23 h on ne voit plus d'enfants ou de familles dans les rues.
- **M. LE MAIRE :** Je regrette surtout que le lieu ne soit pas du tout adapté, d'autant plus que les enfants qui vont là-bas sont des enfants qui ont déjà des difficultés psychologiques.

- **M. Christophe LIME**: Monsieur MOUGIN, ce que je vous propose puisque vous avez quand même voté contre la subvention à cette association, dites-vous bien que dans la prostitution, les premières victimes sont les femmes.
 - M. LE MAIRE: C'est ce que je viens de dire.
- M. Christophe LIME: Et donc ce que je vous propose c'est de rencontrer ces personnes. Je les ai déjà rencontrées et ce sont des gens qui connaissent très très bien les problématiques de la prostitution et je pense que ça ferait évoluer un petit peu votre débat, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas protéger les familles, mais dites-vous que les premières à protéger ce sont les femmes et je pense que ce serait bien qu'avant que vous votiez contre une telle subvention puisqu'a priori vous êtes sur le terrain, vous alliez les rencontrer, que vous discutiez un petit peu et vous allez sûrement découvrir un certain nombre de choses autour de la prostitution, y compris, puisque vous avez eu quelques propos un moment en commission, des femmes qui viennent de l'étranger parce que c'est encore pire, si vous connaissez un petit peu la situation, des femmes qui viennent de l'étranger dans le cadre de la prostitution.
- *M. LE MAIRE :* Quels sont ceux qui votent contre cette subvention? Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (3 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 février 2015.